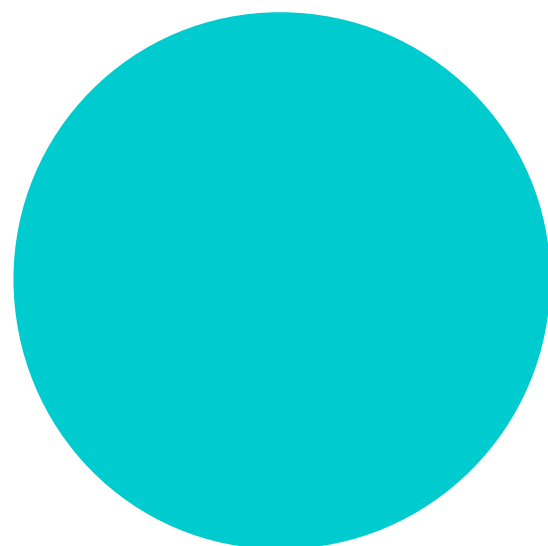
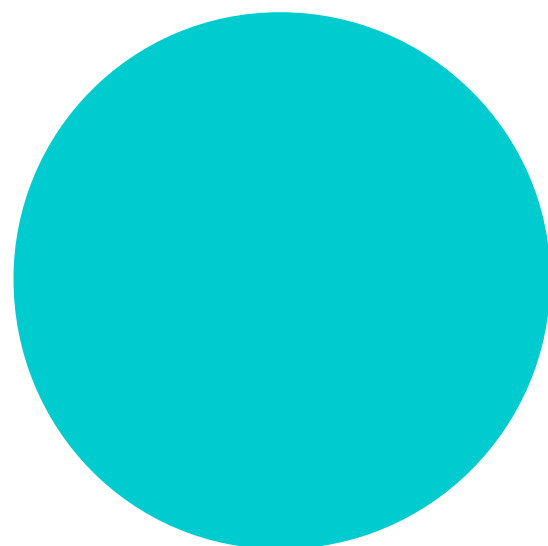


Programme d'activité 2024 – 2027



- **Table**
- **des matières**

1	Introduction et structure du programme quadriennal
2	Priorités politiques
3	Organisation structurelle de la CIIP

1 ● ● Introduction et structure du programme quadriennal

Le présent programme quadriennal d'activité de la CIIP – le huitième depuis 1996 – s'inscrit, comme le précédent, d'une part dans un objectif général de consolidation, visant par conséquent à achever la réalisation et à assurer la coordination des mesures découlant des dispositions et des accords intercantonaux adoptés au cours de la précédente décennie, et d'autre part dans un objectif transversal de mise en œuvre de priorités politiques, impliquant un renforcement de la collaboration entre les différents organes de la CIIP.

Ce programme est construit sur la base des priorités politiques de l'Assemblée plénière de la CIIP et de leur déclinaison dans le recueil des propositions et objectifs spécifiques établis par les diverses conférences de chefs et cheffes de service, les commissions permanentes et de coordination, et les services centraux de la CIIP au cours du premier semestre 2023. L'ensemble a été organisé par priorités politiques et détaille les actions-phares à mener sous la responsabilité des différentes conférences de chefs et cheffes de service.

Les commissions permanentes et de coordination soutiennent les travaux des conférences, comme indiqué dans le tableau synoptique des organes intercantonaux.

Les unités des moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et pour la formation professionnelle assurent la réalisation des projets d'édition décidés par les cantons membres de la CIIP. Elles garantissent aussi

leur mise à disposition numérique, la gestion des plateformes et le support aux utilisateurs et utilisatrices.

L'Institut de recherche et de documentation pédagogique assure les travaux de veille scientifique sur les diverses thématiques inscrites dans le présent programme d'activité. Il récolte des données cantonales relevant du monitoring de l'éducation et de la formation en Suisse latine, avec un accent particulier sur la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique, publié en 2018. Ces informations contribuent à fournir des apports ou à préparer des aides à la décision pour les commissions et organes politiques.

Les travaux de la CIIP sont menés en lien avec le *Programme de travail 2021-2024* de la CDIP, sachant que, dans certains cas, les actions sont directement entreprises ou coordonnées au niveau national.

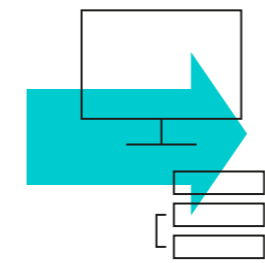
Un tableau synoptique des organes chargés de la mise en œuvre des priorités politiques et une liste des acronymes et noms correspondants permettent de visualiser les modifications apportées au dispositif intercantional en vue de la réalisation du programme d'activité (conférences et commissions, sans mention des groupes de travail rattachés aux commissions pour l'exécution de certaines tâches spécifiques).

Pour la période 2024-2027, une Assemblée plénière réunissant les conseillers et conseillères d'État en charge de la culture se réunit en parallèle des Assemblées plénières en charge de l'instruction publique et de la formation.

L'ensemble du dispositif intercantional tout comme les règles de fonctionnement découlent des statuts de la CIIP dans leur version du 26 novembre 2015.

2 : Priorités politiques

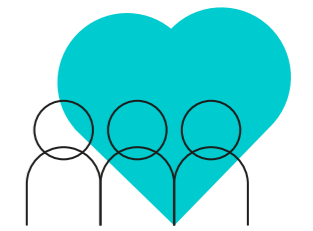
Dans le cadre du nouveau programme, l'Assemblée plénière s'est donné les priorités suivantes :



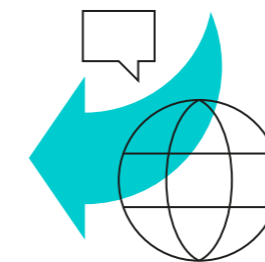
Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique



Éducation en matière de citoyenneté, de durabilité et de santé



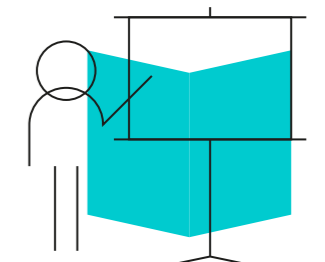
Inclusion/intégration scolaire et gestion de la diversité



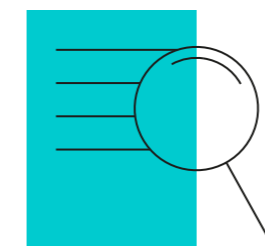
Langues, mobilité et échanges



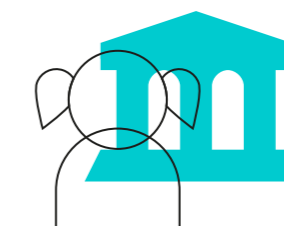
Choix de carrière et formations post-obligatoires



Profession enseignante et formation

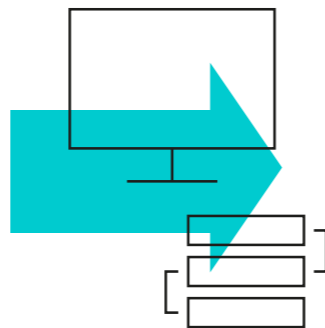


Suivi de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande



Médiation culturelle jeunes publics

Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique



THÈMES-PHARES 2024-2027

- Finalisation de l'intégration de l'éducation numérique comme nouveau domaine disciplinaire du PER et objectivation des liens entre l'éducation numérique et les autres apprentissages disciplinaires.
- Développement d'une plateforme numérique unique destinée aux enseignants et enseignantes et aux élèves, et enrichissement des contenus à partir du PER et des MER.
- Concertation et échanges en matière d'enseignement de l'éducation numérique et de mutualisation des ressources et supports d'enseignement, selon des critères à définir, y compris quant à l'interopérabilité des plateformes cantonales.
- Définition des critères qualitatifs des ressources numériques d'apprentissage, intensification de la sélection, de l'adaptation ou de la réalisation en complément des MER et des domaines du PER, et définition d'un modèle de tri et d'actualisation sur le long terme.
- Publication du glossaire du PAN.
- Poursuite et amplification de l'observation de la mise en œuvre du PAN dans les cantons (Tableau de bord), et accord sur des recommandations communes pour l'enseignement.
- Poursuite du travail autour des référentiels de compétence numérique pour la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes (niveaux de maîtrise, outils d'autoévaluation et catalogue de formations continues).
- Veille scientifique et soutien aux réflexions et éventuels développements quant à l'usage éclairé et situé des intelligences artificielles dans l'éducation.
- Poursuite de la réflexion systémique, d'une part, sur la production et la distribution des MER dans un contexte numérique et d'école à visée inclusive/intégrative et, d'autre part, sur l'utilisation des développements technologiques pour rendre possible, aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, l'usage des ressources.
- Concertation et échanges en matière d'infrastructures et d'équipement.

La mise en œuvre du Plan d'action en faveur de l'Éducation numérique (PAN), adopté par la CIIP le 22 novembre 2018, a constitué l'un des axes transversaux et prioritaires de ces dernières années. Pour rappel, la préoccupation première de la CIIP en la matière porte sur le développement de la citoyenneté numérique, afin de renforcer chez les jeunes les compétences indispensables pour se mouvoir et agir dans un univers connecté où la technologie numérique prend un rôle de plus en plus important, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. La CIIP défend donc une introduction réfléchie: la science informatique devient objet d'étude; l'éducation aux médias contribue à une approche critique; et l'usage des principaux outils numériques vise la bonne maîtrise des principales technologies. Le PAN prescrit également d'agir au niveau de la prévention et de la sécurité des données, en favorisant la compréhension globale de cet univers digital et le respect des enjeux liés au développement durable. Progressivement, un monitoring de la mise en œuvre du PAN sera réalisé, permettant d'évaluer les actions menées et de procéder à des corrections/ajustements.

Ces quatre dernières années, les travaux ont porté sur les différentes priorités définies dans le PAN, à commencer par la définition de l'éducation numérique comme nouveau domaine disciplinaire du PER. Élaboré en collaboration avec les Hautes Écoles chargées de la formation du corps enseignant, un référentiel de compétences commun pour les formations, tant pour la scolarité obligatoire que pour le post-obligatoire (général et professionnel), est désormais à disposition desdites institutions. Un glossaire a été rédigé, soutien à la création d'une culture commune dans le domaine de l'éducation numérique. Enfin, un tableau de bord documentant la mise en œuvre du PAN dans les cantons a été initié.

Éducation en matière de citoyenneté, de durabilité et de santé



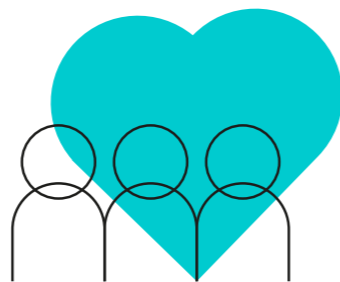
THÈMES-PHARES 2024-2027

- Poursuite de la réflexion sur les problématiques du climat scolaire, de la gestion de situations à l'origine de perturbations scolaires (comportements perturbateurs et inadaptés), de la prévention et promotion de la santé à l'école, et recherche de leviers qui favorisent un climat scolaire bienveillant et propice à l'enseignement ainsi qu'aux apprentissages.
- Intensification du dialogue intercantonal et de l'échange de bonnes pratiques au sujet des rôles des différents intervenants et intervenantes au sein de l'école.
- Intégration sur le terrain scolaire des apprentissages transversaux liés à l'éducation à la citoyenneté et en vue d'un développement durable dans l'enseignement disciplinaire.
- Renforcement de la coordination intercantonale et mise en œuvre des pistes de travail développées par le Réseau Durabilité (créé en 2022) en y intégrant les concepts de citoyenneté et de santé.
- Veille et observation de la santé psychique et physique de la population actuelle des élèves, en lien avec l'exposition aux écrans, aux perturbateurs endocriniens, etc., et avec les expressions de mal-être ou de violence, par exemple.
- Intensification du dialogue intercantonal et de l'échange de bonnes pratiques au sujet de la thématique du harcèlement scolaire.
- Promotion des actions ou programmes valorisant les relations respectueuses et le «vivre-ensemble» et visant à renforcer les compétences psychosociales chez les jeunes.

Face à un contexte marqué par plusieurs crises successives (pandémie, pénurie énergétique, réchauffement climatique, conflits armés et afflux de réfugiés et réfugiées), le climat scolaire se trouve fragilisé et devient un enjeu prioritaire pour la CIIP.

La santé, la durabilité et la citoyenneté s'imposent comme de nouveaux domaines d'action. Ces thématiques socialement vives sont d'ailleurs présentes dans le PER, dans les volets «Formation générale» et «Capacités transversales». D'une part, la CIIP veillera à assurer à tous et à toutes un cadre d'enseignement et d'apprentissage le plus sécurisant possible. D'autre part, elle s'emploiera à renforcer la capacité du système pour que les élèves soient à même de penser et agir sur ces questions de manière cohérente, critique et intégrée. Pour ce faire, la coordination intercantonale sera renforcée et de nouvelles pistes d'action ou ressources pédagogiques pour le corps enseignant ou les directions d'établissement seront proposées, tout en poursuivant le dialogue avec les familles et les spécialistes du parascolaire.

Inclusion/intégration scolaire et gestion de la diversité



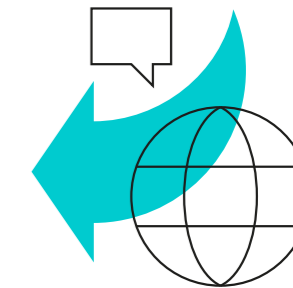
THÈMES-PHARES 2024-2027

- Coordination et répartition des compétences des conférences entre la Conférence latine de l'école obligatoire (CLEO) et la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS), en collaboration avec la Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO), en matière de traitement des objectifs en lien avec l'école à visée inclusive/intégrative, et prises de position sur les thématiques de la différenciation pédagogique et de l'évaluation des apprentissages en contexte inclusif.
- Réflexion sur les critères et conditions-cadres d'une école à visée inclusive/intégrative pour la gestion des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, liés ou non à une déficience ou un trouble.
- Réflexion sur le séquençage des apprentissages du PER pour une meilleure adéquation aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Coordination de la formation initiale et continue des intervenants et intervenantes en milieu scolaire en lien avec l'école à visée inclusive, et articulation de leur action au sein de l'école.
- Anticipation des flux migratoires et de l'arrivée d'élèves réfugiés, afin d'en améliorer la gestion et de favoriser leur intégration (scolarité obligatoire et post-obligatoire).
- Adaptation des formats des MER et ressources d'enseignement pour les rendre accessibles à l'ensemble des élèves (cf. priorité 1).
- Réflexion sur les dispositifs à même d'assurer les mesures compensatoires, au sein de l'école ordinaire, nécessaires aux enfants et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers tout au long de leur formation (scolarité obligatoire et post-obligatoire).
- Réflexion sur les dispositifs à même d'assurer l'accès à une formation et au monde professionnel pour tous et toutes (prévention et transition).

Depuis la signature de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, les cantons ont adapté leurs dispositifs, que ce soit sur le plan légal ou sur le plan pédagogique. Les changements induits par l'objectif d'aller vers une école à visée inclusive/intégrative impliquent une réorganisation importante du fonctionnement des systèmes scolaires ordinaires, nécessitant une forte adaptation des acteurs et actrices concernés: le corps enseignant régulier et spécialisé, ainsi que tous les intervenants et toutes les intervenantes externes, les élèves et leurs parents, mais également les autorités scolaires administratives et politiques.

Dans un tel contexte, la CIIP renforce la collaboration étroite entre l'école régulière et la pédagogie spécialisée en vue d'une distribution la plus efficiente possible des ressources et des compétences en présence, permettant de répondre au mieux aux besoins de toutes les parties impliquées. Elle renforce également la coordination dans la mise à profit des possibilités des nouvelles technologies en termes d'accessibilité (cf. priorité 1). Il est en effet indispensable que les élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi que le corps enseignant, puissent accéder aux moyens d'enseignement officiels adaptés. Enfin, la CIIP porte une attention particulière à la prise en compte des élèves allophones et soutient les projets en faveur d'une meilleure gestion de la diversité socioculturelle.

Langues, mobilité et échanges



THÈMES-PHARES 2024-2027

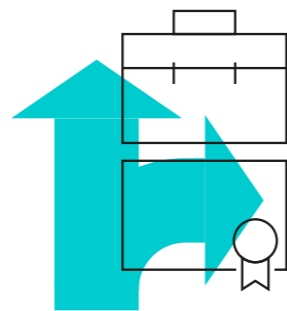
- Suivi des recommandations CIIP et CDIP relatives aux conditions-cadres pour l'enseignement des langues nationales et étrangères.
- Développement de lignes directrices, puis si besoin développement des ressources et des outils pédagogiques et didactiques appropriés en français langue seconde pour les élèves allophones.
- Contribution au développement des outils d'ouverture aux langues.
- Soutien à la réalisation de mobilités dans les plans d'études et autres bases légales, fédérales et cantonales, en collaboration avec l'agence Movetia.
- Augmentation significative des échanges linguistiques en lien avec l'agence Movetia.
- Promotion de l'offre facultative de l'enseignement de l'italien.

Conformément à l'article 4 du concordat HarmoS, la CIIP poursuit la mise en œuvre et le soutien d'un enseignement obligatoire de l'allemand et de l'anglais, et s'engage pour une offre facultative d'enseignement de l'italien. Elle favorise les initiatives permettant de développer et de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes de Suisse et le respect des langues et des cultures nationales, et s'engage en faveur des échanges d'élèves, de classes et d'enseignants et enseignantes entre les régions linguistiques du pays.

Elle soutient également les initiatives favorisant l'enseignement des langues d'origine des élèves allophones et le plurilinguisme à l'intérieur des classes.

Enfin, la CIIP poursuit son action pour le traitement coordonné et cohérent des questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie.

Choix de carrière et formations post-obligatoires



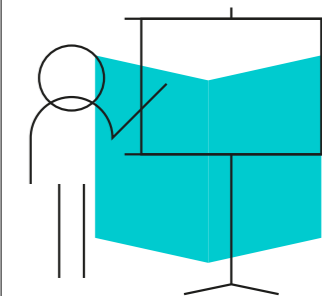
THÈMES-PHARES 2024-2027

- ⊕ Analyse de l'impact et du besoin de mutualisation ou d'harmonisation, au niveau intercantonal latin, de la stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC).
- ⊖ Accompagnement des choix et de l'orientation en valorisant la notion de compétences transversales (art. 16 de la CSR), et déploiement de l'Instrument Profil de compétences transversales dans les dispositifs OSP des cantons; poursuite de la collaboration au projet Profils d'exigences (Anforderungsprofil) à l'échelle nationale, dans la limite des compatibilités avec le PER.
- ⊕ Poursuite des travaux de traduction et d'adaptation du *Kompetenzraster* bernois.
- ⊕ Développement d'un « e-portfolio » à l'usage des élèves de la Suisse romande, comme accompagnement des jeunes de moins de 25 ans jusqu'à l'entrée en profession.
- ⊖ Encouragement de la diversité de genre dans le choix des métiers (par exemple, les métiers techniques et scientifiques au féminin et les métiers des soins au masculin).
- ⊕ Facilitation des transitions S1 – S2 et suivi des élèves sur l'ensemble de leur parcours scolaire et professionnel (enseignement professionnel et général) et renforcement des mesures de transition dans un contexte scolaire à visée inclusive (différenciation, accessibilité, évaluation, mesures d'aides, compensation des désavantages).
- ⊖ Coordination et veille lors de la mise en œuvre des réformes des formations professionnelles et moyens d'enseignement y relatifs au niveau latin.
- ⊖ Échanges et coordination lors de la mise en œuvre de la nouvelle maturité gymnasiale.

Dans le contexte national et des lois fédérales sur la formation professionnelle et sur la maturité gymnasiale, la CIIP renforce l'accompagnement et la coordination des mesures de transition en vue d'une augmentation de la certification au secondaire II et d'une meilleure intégration socioprofessionnelle. De plus, au vu des évolutions dans les domaines de requalification des adultes en lien avec l'évolution des gestions de carrière ou des phénomènes migratoires, la CIIP souhaite mettre un accent particulier sur la coordination et la valorisation des offres de formation continue et de certification des adultes.

Elle analyse les enjeux de la mise en œuvre des réformes de la maturité gymnasiale ou des révisions des ordonnances fédérales de formation professionnelle. Elle veille également à ce que soient garanties des conditions similaires de perméabilité pour les élèves issus des filières de formation professionnelle ou des formations générales. Enfin, elle soutient les jeunes issus de l'enseignement spécialisé et l'offre des mesures de compensation des désavantages, ainsi que les jeunes issus de l'immigration (cf. priorité 3).

Profession enseignante et formation



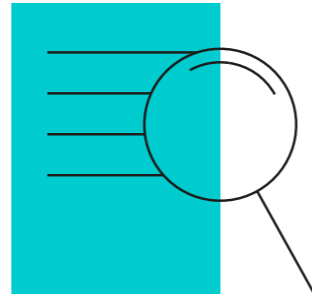
THÈMES-PHARES 2024-2027

- ⊕ Requalification, valorisation et attractivité du métier d'enseignant et enseignante.
- ⊕ Évolution de la formation des enseignants et enseignantes de la scolarité obligatoire avec, d'une part, la mise en place d'une phase d'introduction à la profession et, d'autre part, l'introduction du « Long Life Learning » dans le parcours professionnel du corps professoral.
- ⊖ Anticipation des besoins en formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et des cadres dans les domaines aux forts enjeux sociétaux (changement climatique, climat scolaire et santé des jeunes et des enseignants et enseignantes, intelligence artificielle, gestion de crise, etc.) et renforcement de ces formations.
- ⊖ Explication des rôles et compétences des intervenants et intervenantes dans le contexte d'une école à visée inclusive/intégrative dans le cadre de la formation initiale et continue, en respect des définitions et critères qui seront retenus (cf. priorité 3).
- ⊕ Analyse des cahiers des charges du corps enseignant et des directions d'établissement scolaire en vue d'une meilleure harmonisation.
- ⊖ Proposition de dispositifs communs de formation en regard des domaines du PER et en fonction de l'introduction de nouveaux MER.
- ⊕ Approfondissement de l'articulation entre la formation pour les enseignants et enseignantes en école professionnelle (HEFP) et la formation des enseignants et enseignantes en Haute École.

La CIIP s'assure que la formation des enseignants et enseignantes s'adapte aux enjeux sociétaux (éducation durable, gestion du numérique, intelligence artificielle, gestion de la violence, etc.) et aux besoins des écoles (obligatoires et post-obligatoires générales et professionnelles), en particulier en matière de différenciation et de gestion de l'hétérogénéité, que ce soit en formation initiale ou en formation continue.

La CIIP poursuit ses efforts pour anticiper les risques de pénurie d'enseignants et enseignantes, et coordonne, dans son domaine de compétences, les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle suit l'évolution de la formation des enseignants et enseignantes et des cadres sur les plans national et international, ainsi que celle des règlements de reconnaissance de la CDIP, respectivement des critères de reconnaissance définis par le SEFRI dans le domaine de la formation professionnelle.

Suivi de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande

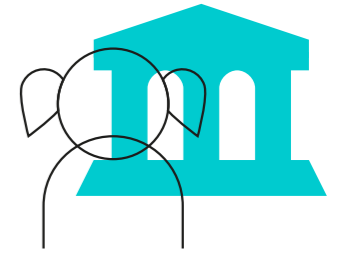


THÈMES-PHARES 2024-2027

- ◁ Suivi du déploiement du PER et des MER ainsi que de leur adéquation aux besoins actuels. Réflexions quant à un dispositif d'évolution du PER et à des processus de reprise (adaptations/actualisations) de ses contenus.
- ⊕ Amélioration de l'intégration des apprentissages transversaux de la formation générale et des capacités transversales aux apprentissages.
- ⊖ Poursuite de la réalisation et de la mise à disposition de MER correspondant aux objectifs du PER.
- ⊕ Définition d'un processus de renouvellement des MER, prenant notamment en compte l'intégration de l'éducation numérique et d'autres apprentissages transversaux dans les MER.
- Mise en commun et élaboration de ressources évaluatives associées aux apprentissages du PER (ou aux MER), en proposant aux enseignants et enseignantes des critères d'analyse de tâches évaluatives.
- ◁ Suivi des tests nationaux de référence COFO et des tests PISA à des fins d'évaluation du système.
- ◁ Récolte de données intercantonales utiles au monitoring des systèmes de formation en Suisse.

Les objectifs fixés dans la grande majorité des articles de la CSR sont désormais atteints. Les derniers projets éditoriaux de moyens d'enseignement (MER), fondés sur le Plan d'études romand (PER) et adoptés lors de la période 2016-2019, ont été réalisés en proposant un instrument de valorisation des compétences transversales des élèves en fin de scolarité obligatoire et en définissant un nouveau domaine disciplinaire du PER, l'éducation numérique. La CIIP concentre désormais ses travaux sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande dans quelques-unes de ses dimensions: les pistes pour l'évaluation des compétences des élèves, l'évolution des moyens d'enseignement romands en vigueur dans les cantons, l'analyse des besoins pour de nouveaux moyens d'enseignement ainsi que la mise à disposition pour les élèves des moyens et ressources au format numérique. Elle évaluera également la nécessité d'une révision du PER.

Médiation culturelle jeunes publics



THÈMES-PHARES 2024-2027

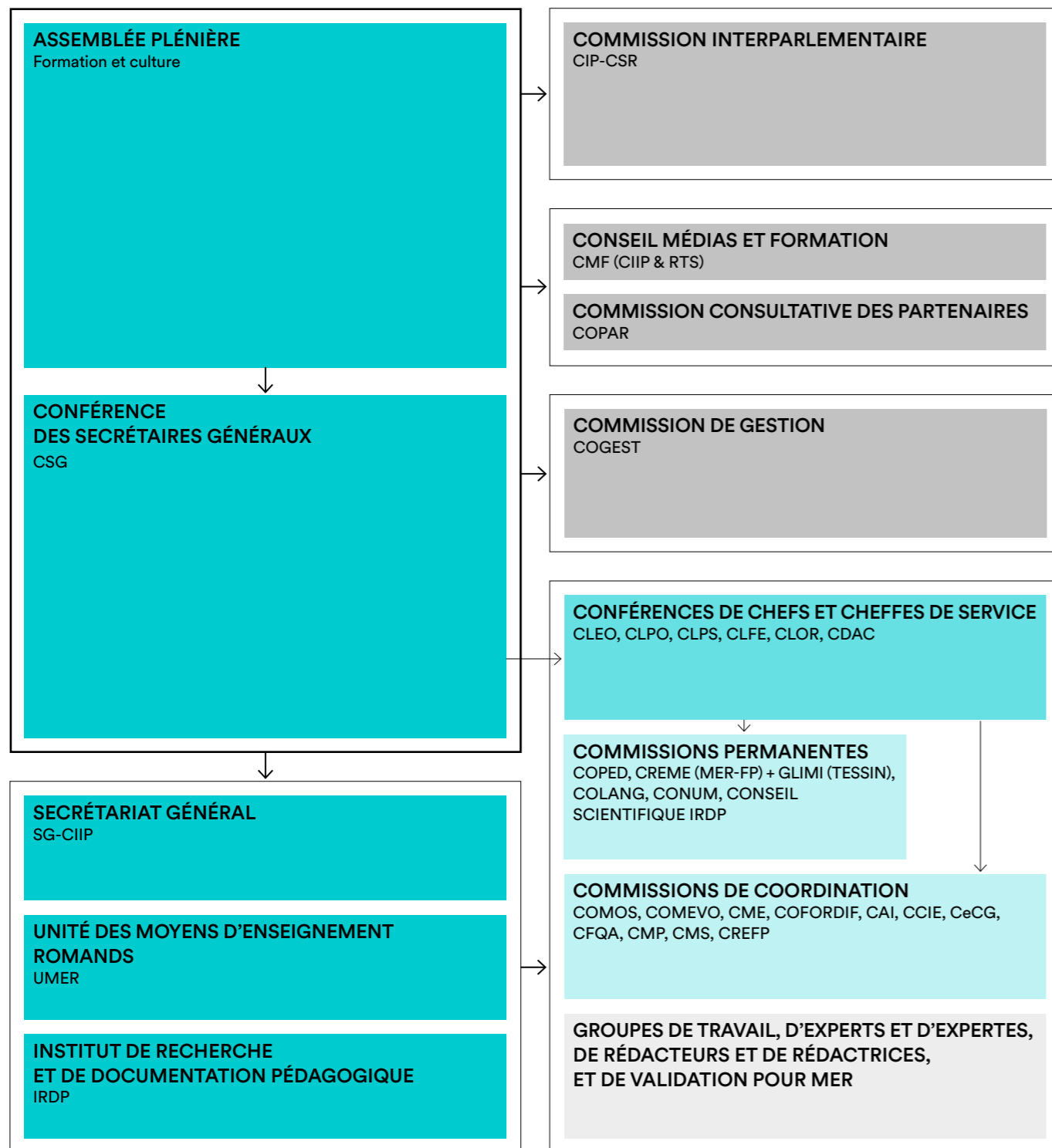
- ◁ Encouragement et soutien des associations professionnelles, actives sur le terrain, dans leur travail d'organisation et de coordination des acteurs, actrices et entreprises culturels.
- Harmonisation et mutualisation des dispositifs de soutien sans perdre de vue la nécessité d'une vie culturelle et d'une activité de création présentes sur tout le territoire romand dont profite l'ensemble des publics.
- 💡 Évaluation des besoins et renforcement des liens entre le monde de la culture et celui de l'école pour favoriser un développement cohérent de la médiation culturelle en milieu scolaire.
- 💡 Évaluation des outils mis à disposition des établissements scolaires et du secteur culturel pour l'élaboration de projets de médiation culturelle en lien avec les objectifs du PER.

La CIIP intensifie la coordination et le soutien en faveur des offres culturelles diversifiées et de qualité et de l'accès des élèves aux activités, manifestations et institutions culturelles, tel que préconisé par le Plan d'études romand. Après avoir mis en place conjointement, depuis vingt ans, plusieurs dispositifs communs pour encourager le développement de la création artistique, les cantons romands mettent la priorité sur leur consolidation, en privilégiant la qualité plutôt que la quantité. La CIIP appuie cette volonté de contribuer à la durabilité économique, sociale et environnementale du système.

En s'appuyant sur plusieurs études récentes, une synthèse des problématiques que rencontre actuellement le secteur culturel en Suisse romande a été établie. Sur cette base, un plan d'action pour un développement convergent des politiques cantonales en faveur du secteur culturel en Suisse romande a été défini et sera mis en œuvre d'ici 2030. Il se décline en 5 axes :

- Situations juridiques et économiques des acteurs et actrices culturels
- Revenus et assurances sociales
- Information et formation
- Espace culturel romand
- Publics

3 Organisation structurelle de la CIIP



Liste des acronymes et noms des organes permanents de la CIIP

AP-CIIP	Assemblée plénière
CSG	Conférence des secrétaires généraux
CLEO	Conférence latine de l'enseignement obligatoire
CLPO	Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire
CLPS	Conférence latine de la pédagogie spécialisée
CLFE	Conférence latine de la formation des enseignants et enseignantes et des cadres
CLOR	Conférence latine de l'orientation
CDAC	Conférence romande des chefs et cheffes de service et délégués et déléguées aux affaires culturelles
CIP-CSR	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande
COGEST	Commission de gestion
COPAR	Commission consultative des partenaires
CMF	Conseil Média-formation
COPED	Commission pédagogique
CREME	Commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle
COLANG	Commission langues et échanges
CONUM	Commission de l'éducation numérique
CS-IRDP	Conseil scientifique de l'IRDP
COMOS	Commission de coordination pour la production et la distribution des moyens scolaires
COMEVO	Commission de coordination «Évaluation des objectifs du PER»
CME	Commission de coordination mobilité et des échanges
COFORDIF	Commission de coordination et de surveillance du mandat FORDIF
CAI	Commission de coordination classes et accords intercantonaux
CCIE	Commission de coordination cours interentreprises
CeCG	Commission de coordination enseignement de la culture générale
CFQA	Commission de coordination Formation et qualification des adultes
CMP	Commission de coordination maturités professionnelles
CMS	Commission de coordination maturités spécialisées
CREFP	Commission des responsables des économats de la formation professionnelle
SG-CIIP	Secrétariat général de la CIIP
UMER	Unité des moyens d'enseignement romands (SO et FP)
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique

